

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

A la demande de l'OPAC du Rhône, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 800 000 F, l'immeuble situé 6, rue Jules Ferry à Vénissieux.

Cet immeuble fait partie d'un îlot sur lequel l'OPAC a acquis trois propriétés et procédé à des évictions commerciales, en vue de le réaménager et de construire un immeuble d'une cinquantaine de logements.

Il s'agit d'un immeuble de rez-de-chaussée et d'un étage, comprenant sept logements et un local commercial, le tout cadastré sous le numéro 348 de la section C.

Aux termes de la promesse d'achat qui vous est présentée, l'OPAC du Rhône, qui préfinance cette acquisition, s'est engagé à racheter, à la communauté urbaine de Lyon, ledit immeuble au prix de 800 000 F précité et à lui rembourser ses frais d'acquisition ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu la demande de l'OPAC du Rhône ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de cette cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,